



Déclaration préalable au CHSCT

Temps de travail du 25 novembre 2021

Comme nous avons eu l'occasion de le répéter à maintes reprises depuis la promulgation de l'article 47 de la loi de transformation de la Fonction publique et notamment lors des CHSCT du 8 juin et 20 septembre 2021, la CGT réaffirme son opposition absolue à la déclinaison dans nos collectivités de cette loi rétrograde et scélérate qui va pénaliser des milliers d'agents pendant de nombreuses années .

Nous sommes en CHSCT et cette loi est une régression considérable pour la qualité de vie et les conditions de travail des agents.

Comme nous le constatons déjà le 20 septembre dernier, l'administration en a profité pour dégrader encore plus, bien au-delà de la loi, les règles du temps de travail qui s'appliqueront aux agents.

Les 7 protocoles d'accord concernant le temps de travail ont volé en éclat – un seul concernant la DOPEA est prolongé d'une année supplémentaire .

Un exemple emblématique de la régression sociale organisée dans nos collectivités concerne le travail du dimanche :

Jusqu'à présent ce travail était soit payé double, soit récupéré double dans de nombreuses directions (Bibliothèques, direction des sports, DGTPDS, Direction Parc et jardins entre autre...) Dans le cadre des applications des nouvelles conditions de travail, le bénéfice du travail du dimanche pour les agents sera considérablement réduit.

Un autre exemple de la dégradation, choisie et non imposée par la loi, réside dans l'extension des amplitudes possibles de temps de travail de 7h à 19h30. Cela signifie clairement la volonté d'économiser le paiement d'heures supplémentaires après 18h30 comme cela s'appliquait précédemment. En quoi de telles décisions seraient favorables au bien-être des agents ? Si l'argent ne fait pas le bonheur, il y contribue, surtout dans ces périodes de déréglementations tarifaires.

La colère monte parmi les agents et ce dans la plupart des services et ils ont décidé de se mobiliser :

Directions des déchets , de l'éducation , des sports , des parcs et jardins , dans les bibliothèques...

Les agents n'accepteront jamais de travailler plus pour gagner moins !

Dans ces conditions, la CGT opposera un vote « **contre** » à la déclinaison de toutes les modalités d'augmentation du temps de travail et à la dégradation des acquis sociaux obtenus depuis des dizaines d'années dans nos collectivités et ce dans toutes les directions de la ville et de Nantes Métropole .